

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 18
Date de la convocation : 29/06/2023

Objet : Autorisation de signature de la convention de rétrocession des voiries et espaces communs du lotissement « cœur de vignes ».

Numéro : IV-2023/41

SEANCE du 11 juillet 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le onze juillet à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame PELLEGRINO Yvette, Première adjointe de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : PELLEGRINO Yvette ; SENTENAC Patrick ; MASCRE Gérard ; BONNEMAISON Chantal ; ZARADER Karine ; LELEU Gérard ; GUERINI Gilberte ; BASCANS Pascale ; BONNAC Patrick ; LEBLOND Alain ; SENTENAC Chrystèle ; FEUILLERAT Patrick ; GUELIN Carole ; BIZET Cécile ; TORRES Sébastien

Pouvoirs : DESPLAS Janine pouvoir à FEUILLERAT Patrick ; LECOMTE Nathalie pouvoir à GUELIN Carole ; LEROUX Jean-François pouvoir à BONNAC Patrick

Absents excusés : DELSOL Alain ; LAMANDE Laurent ; DOTTO Christian ; PAROLIN Vanessa ; DE PUYMAURIN Thierry

Monsieur MASCRE Gérard élu secrétaire de séance

Vu le Permis d'Aménager n°03128723L0001 déposé le 03/05/2023 et sous réserve de sa délivrance,

Considérant l'article R.442-8 du Code de l'urbanisme prévoyant la conclusion d'une convention de rétrocession et dans la mesure où le bénéficiaire de l'autorisation n'envisage pas de constituer une association syndicale des propriétaires. L'aménageur a proposé à la commune que soit conclue une convention de transfert dans le domaine public communal des voies, espaces et réseaux communs de l'opération nommée « Lotissement cœur des vignes ». Le transfert ne pourra avoir lieu que si les travaux ont été exécutés et réceptionnés sans aucune réserve par les services communaux et les concessionnaires de réseaux.

Ce transfert dans le domaine public sera ensuite constaté par acte notarié aux frais du demandeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Autorise la signature de la convention de rétrocession des voiries et espaces communs du lotissement « cœur de vignes ».
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 18 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2023

Application agréée E-legalite.com

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

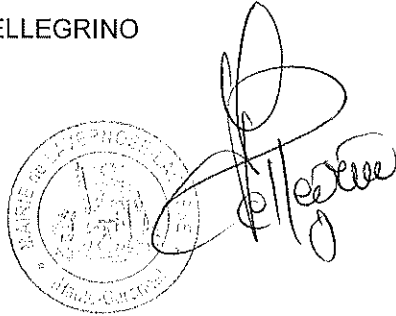
Certifiée exécutoire par le Maire de Lavernose-Lacasse compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le 13/07/2023 et de la publication le 13/07/2023.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A LAVERNOSE-LACASSE LE 11/07/2023

La Première Adjointe

Y.PELLEGRINO

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Lavernose-Lacasse. The stamp contains the text "MAIRIE DE LAVERNOSE-LACASSE" at the top and "54100 LACASSE" at the bottom. In the center, there is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Y. Pellegrino".

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2023

Application agréée E-legalite.com